

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2024 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, FELIX Sophie, MORET Fabien, CASIEZ-PIOLOT Julie, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : COUTURIER David, MARIETON Florent, RECORBET Emilie, FELIX Bertrand,

M. MORET Fabien a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30.01.2024 :
Le CR est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Général
- Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Général
- Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2023
- Vote des taux des impôts locaux année 2024
- Vote du Budget primitif 2024 – Budget Général
- Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe lotissement des Bruyères
- Approbation du Compte de gestion 2023 - Budget annexe lotissement des Bruyères
- Affectation du résultat 2023 - Budget annexe lotissement des Bruyères
- Vote du budget primitif 2024 - Budget annexe lotissement des Bruyères
- Charges Syder pour l'année 2024
- OCCE – Remboursement
- COR – Adhésion au groupement de commandes achat de panneaux et outils de signalisation verticale
- Cession d'une portion de la parcelle E926 et acquisition d'une parcelle à M. Boillot et Mme Pontille
- Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

DECISION N°2024-01 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison d'assistantes maternelles avec le groupement composé de Camille TERY Architecture, du cabinet Marine PECHOUX, de A2 Ingénierie et de WBI pour un montant de 26 850.00€HT

1) Vote du Compte Administratif 2023 – Budget Général

Il fait apparaître un excédent de clôture de 594 465,72€

Fonctionnement : 42 979,50€

Investissement : 551 486,22€

Adopté à l'unanimité

- 2) Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Général
Il fait apparaître le même résultat que le compte administratif 2023 : 594 465,72€
Adopté à l'unanimité
- 3) Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2023
Le compte administratif 2023 fait ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de 42 979,50€
Décide d'affecter ce résultat comme suit :
Au compte 1068 en recettes d'investissement pour 17 979,50€
Au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 25 000,00€
Adopté à l'unanimité
- 4) Vote des taux des impôts locaux année 2024
Sur proposition de la commission finances, le taux des impôts locaux pour l'année 2024 sont votés comme suit :
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,34%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,90%
- Le taux de la THRS est augmenté passant de 4,91% à 5,90%
Adopté à l'unanimité
- 5) Vote du Budget primitif 2024 – Budget Général
Section de fonctionnement 477 030.00€
Section d'investissement 984 048.72€
En comptabilité M57 et conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)
Adopté à l'unanimité
- 6) Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe lotissement des Bruyères
Il fait apparaître un résultat négatif de 274 601,46€
Adopté à l'unanimité
- 7) Approbation du Compte de gestion 2023 – Budget annexe lotissement des Bruyères
Il fait apparaître le même résultat négatif de 274 601,46€
Adopté à l'unanimité
- 8) Affectation du résultat 2023 - Budget annexe lotissement des Bruyères

Décide d'affecter le résultat :

Au compte 001 – déficit antérieur reporté : la somme de 274 601,46€ (en dépenses d'investissement)

Adopté à l'unanimité

9) Vote du Budget primitif 2024 - Budget annexe lotissement des Bruyères

Section de fonctionnement 320 806,46€

Section d'investissement 495 787,92€

En comptabilité M57 et conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Adopté à l'unanimité

10) Charges Syder pour l'année 2024

Total des charges dues au SYDER pour 2024 : 9 067,60€. Ces charges sont fiscalisées.

Adopté à l'unanimité

11) OCCE – Remboursement

Le conseil municipal vote le remboursement à l'OCCE de l'école publique des dépenses de cotisations et assurances pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

*cotisations OCCE 2023/2024 : 167,04€

*assurances OCCE 2023/2024/ 18€

Adopté à l'unanimité

12) COR- Adhésion au groupement de commandes achat de panneaux et outils de signalisation verticale

M. le maire rappelle que la commune à adhérer au groupement de commandes achat de panneaux et outils de signalisation verticale en 2010 et que la convention va se terminée en février 2025.

La COR va lancer un nouvel appel d'offres et demande aux communes intéressées de délibérer afin de signer la convention

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

13) Cession d'une portion de la parcelle E926 et acquisition d'une parcelle à M. Boillot et Mme Pontille

M. Pontille Michel quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

M. le Maire a été sollicité par M. BOILLOT Nicolas et Mme PONTILLE Sonia propriétaires de la maison cadastrée E 105 située 365 chemin du Genevray afin de mettre à jour le cadastre qui fait apparaître des situations particulières (jardin du voisin sur leurs propriétés...). Ils

souhaitent acheter à la commune de Ronno une parcelle de 44 m² qui constitue une enclave qui ne peut être entretenue (parcelle E985). En parallèle, M. BOILLOT et Mme PONTILLE cèdent à la commune une parcelle de 7 m² permettant de faciliter la circulation routière dans le quartier.

Après passage du géomètre, la situation s'établira comme suit :

*Cession d'une portion de la parcelle E926 à M. Boillot et Mme Pontille

Situation ancienne

E 926 2 863 m² Commune de Ronno

situation nouvelle

E 985 44m²

Boillot/Pontille

E 986 2 819 m²

Commune de Ronno

*Acquisition d'une parcelle à M. Boillot/Pontille

Parcelle acquise auprès de M. BOILLOT et Mme PONTILLE :

E 980 7 m² Commune de Ronno

Adopté à l'unanimité

14) Questions diverses

*Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024

*lecture du conseil d'école du 7.03.2024.

Un projet autour de la musique va être mis en place sur 3 ans « un orchestre à l'école », il concernera les 13 CE2 de l'année prochaine. Les élèves auront 2h d'enseignement par semaine avec l'encadrement de 4 professeurs de musique et Sylvain Grollier, directeur.

*dates des prochains conseils municipaux : 16/05 ; 18/6 et 18/7/24

*Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR) : la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit notamment que les communes puissent définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. La COR a mis en place un accompagnement auprès des communes.

*François CANTAT demande s'il peut installer un revêtement de pierre (style bâche) sur sa terrasse démontable chaque année. La dimension souhaitée n'étant pas d'une seule pièce mais avec raccords, cette proposition n'est pas acceptée en raison de sécurité (risque de chute). Il est proposé éventuellement l'installation d'une résine au sol, à étudier.

*le départ du Dauphiné aura lieu le 6 juin 2024 à 10h15 à Amplepuis

*les inscriptions pour le concours des maisons fleuries et jardins potagers ont lieu en mairie jusqu'au 30 juin 2024.

A RONNO, le 06 avril 2024

Le Maire,

Philippe LORCHEL



Le secrétaire de séance,

MORET Fabien

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MORET Fabien', written over a horizontal line.